



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 18 novembre 2021

ADMISSION AU SÉJOUR DE MONSIEUR SALLAHU

Monsieur Sallahu se maintient sur le territoire français en séjour irrégulier depuis 2017. N'ayant pas donné suite aux obligations de quitter le territoire prononcées à son endroit et confirmées à plusieurs reprises par la justice administrative, une procédure d'éloignement a été engagée. Le préfet de la Seine-Maritime a indiqué qu'une demande d'admission exceptionnelle au séjour pourrait être acceptée si l'intéressé présentait des preuves tangibles de son insertion professionnelle.

Monsieur Sallahu a fourni des éléments tendant à démontrer la réalité de son intégration professionnelle, en particulier un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein signé avec l'entreprise Lhotellier bâtiment, domiciliée à Blangy sur Bresle.

Dans ces conditions et au vu de ces éléments nouveaux, le préfet a décidé d'instruire la demande d'admission exceptionnelle au séjour de M. Sallahu. L'intéressé a été convoqué à cette fin à la préfecture ce jour. A l'issue de cette procédure, et sous réserve des vérifications d'usage, il se verra octroyer un titre de séjour salarié.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex